

PEDT 2024/2027



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

## COMMUNE DE MONNIÈRES

SEPTEMBRE 2024

Ce projet définit les objectifs éducatifs de la commune de Monnières afin de garantir une continuité éducative entre l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il expose les grandes lignes des actions pédagogiques mises en place pour le bien-être de l'enfant.



## SOMMAIRE

PREAMBULE _____	3
LE GLOSSAIRE _____	4
LE CONTEXTE _____	5
• Cadre réglementaire _____	5
• Contexte scolaire _____	5
• Contexte territorial _____	6
LES PARTENAIRES _____	7
• la municipalité _____	7
• la Communauté de l'agglomération de clisson sevre et maine _____	7
• L'équipe enseignante _____	7
• les parents d'Élèves _____	8
• le service enfance _____	8
le foyer des jeunes _____	9
Conclusion _____	9
LES OBJECTIFS _____	11
LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS _____	14
• OBJECTIFS ÉDUCATIFS _____	14
• OBJECTIFS PEDAGOGIQUES _____	15
• ÉQUIPE ENCADRANTE _____	20
HISTORIQUE ET EVALUATION DU PROJET _____	32

## PREAMBULE

Le diagnostic territorial révèle une attractivité et un dynamisme du territoire qui se caractérise par l'augmentation de la population avec l'arrivée de nouveaux habitants. La croissance du parc de logements a favorisé et favorise encore l'émergence de nouveaux besoins sur la commune de Monnières, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance. Le PEDT en l'état actuel des choses, traduit des objectifs tournés uniquement sur le champ de l'enfance 3/11 ans (pôle enfance / école). Or, depuis 2022, les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse ont mis en place des nouveaux projets dits « passerelles » avec l'école et le pôle enfance. Il apparaît donc nécessaire de réactualiser le PEDT au regard des besoins du territoire et des nouveaux dispositifs mis en place par les acteurs du territoire.

Le PEDT repose sur une stratégie éducative établie à l'issue du diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles , réalisé dans le cadre de la convention territoriale Globale en 2022.

Le projet ci-après présenté, est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation de l'enfant de 0 à 17 ans et qui vise à :

- Développer une politique locale globale, concertée et évaluée en faveur des enfants (0/12 ans) et des jeunes ( 12/17 ans)
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire et à l'autonomie, à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Il paraît essentiel d'actualiser le PEDT et d'assurer une continuité éducative dans le cadre des projets passerelles ( Animaje/pôle enfance ) et (crèche/école avec l'accueil des TPS)

Ce projet éducatif sera le fil conducteur commun. Il ne doit pas être figé afin de s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants et leurs familles mais il n'en demeure pas moins le document référentiel qui traduit les valeurs éducatives à promouvoir à travers toutes les activités proposées.

## LE GLOSSAIRE

**P.E.D.T.** : Projet Éducatif Territorial. Document qui décrit l'organisation de la semaine de l'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**A.P.C.** : Activités Pédagogiques Complémentaires. Temps d'activités animés par les enseignants en remplacement de l'aide pédagogique individualisée.

**T.A.P.** : Temps d'Activités Péri-éducatives. Ce terme nomme aussi bien les activités mises en place que le temps de ces activités.

**Temps extrascolaire** : Temps d'accueil des enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

**Accueil Périscolaire** : Accueil des enfants pendant le temps périscolaire avant et après le temps scolaire.

**Temps scolaire** : temps où l'enfant est sous la responsabilité de l'éducation nationale. Ce temps englobe le temps de la classe, des récréations et de l'accueil des parents avant et après la classe. Ce temps n'inclut pas la pause méridienne.

**D.A.S.E.N.** : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

**A.T.S.E.M.** : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

**D.D.C.S.P.P.** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Organisme étatique départemental appelé historiquement « Jeunesse et Sports ».

**A.L.S.H.** : Accueil de loisirs sans hébergement.

**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant.

## LE CONTEXTE

### • CADRE REGLEMENTAIRE

La modification des rythmes scolaires pour les enfants de l'école est régie par le décret publié au Journal Officiel n° 22 du 26 janvier 2013.

Ce texte fixe les obligations suivantes :

- La semaine d'enseignement se dérouler sur 9 demi-journées ;
- La semaine sera composée de 24 h d'enseignement obligatoire ;
- Une journée ne devra pas comprendre plus de 5 h 30 de temps d'enseignement obligatoire ;
- La pause méridienne devra être au minimum de 1 h 30 ;
- La commune doit proposer des activités périscolaires équivalentes à 3 h hebdomadaires pour prendre en charge des enfants sur le temps libéré par cette nouvelle organisation.

En parallèle, des TAP, des activités pédagogiques complémentaires (APC) sont assurées par les enseignants de l'école afin de venir en aide aux enfants qui en auront besoin. Cette aide peut se traduire par la mise en place de soutiens scolaires ou de compléments pédagogiques pour approfondir des notions. La constitution de groupes restreints doit favoriser les apprentissages. Pour cela, le choix des élèves sera à la charge des enseignants de l'école.

En articulant les activités pédagogiques complémentaires, organisées par l'éducation nationale et les activités périscolaires, organisées par la commune, ce projet éducatif territorial est un cadre fédérateur au niveau local.

### • CONTEXTE SCOLAIRE

Deux écoles sont implantées sur la Commune de Monnières : L'école Saint Joseph (privée) et l'école des 3 Moulins (publique)

Seule l'école publique « Les 3 Moulins » a suivi la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Cet établissement compte à la rentrée 2023 : 71 élèves en maternelle et 108 élèves en élémentaire.

## • CONTEXTE TERRITORIAL

La commune de Monnières est située dans le vignoble nantais, dans la vallée de la Sèvre Nantaise, à 20 km au sud-est de Nantes et 10 km au nord-ouest de Clisson.

Son côté rural lui permet d'assurer un cadre de vie agréable, tout en étant à proximité de Nantes.

Elle appartient à la Communauté de Communes de l'Agglo Sèvre et Maine et partage avec elle les compétences relative à l'enfance.

Evolution des effectifs de l'école des 3 Moulins :

Effectifs des élèves en 2020/2021 : 193 enfants (65 maternelles et 128 élémentaires)

Effectifs des élèves en 2021/2022 : 173 enfants (61 maternelles et 112 élémentaires)

Effectifs des élèves en 2022/2023 : 179 enfants (71 maternelles et 108 élémentaires)

## LES PARTENAIRES

### • LA MUNICIPALITÉ

La municipalité est responsable de la rédaction de ce P.E.D.T. et de sa mise en place en fonction des effectifs d'enfants lors des différents temps d'accueil et d'activités proposées : EAJE, APS, TAP, ALSH et restauration scolaire.

La gouvernance municipale a été mise en place en 2015 et un comité consultatif « Enfance Jeunesse Écoles » a été constituée d'élus, de parents d'élèves, d'enseignants et de professionnels de l'animation et de la restauration scolaire. Des temps d'échanges sont programmés régulièrement : des réunions Multiparties rassemblant les enseignants, les représentants d'élèves et les membres du comité et des concertations.

Le comité consultatif a pour mission principale de mettre en place un fonctionnement cohérent pour les enfants et les jeunes entre les différents acteurs (EAJE, Pôle enfance, école, foyer des jeunes et restaurant scolaire)

Il a pour objectif de favoriser l'accès aux services de l'enfance à toutes les familles monnières.

### • LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DE CLISSON SEVRE ET MAINE

La Communauté de l'agglomération de Clisson Sèvre et Maine a la compétence d'accueil de loisirs sans hébergement de Monnières, les mercredis et les vacances scolaires.

### • L'EQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe enseignante de Monnières est composée de 10 professeurs des écoles dont 1 directeur.

L'équipe enseignante assure l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire. Elle a également à sa charge les APC, à raison de 36 h/an.

L'équipe enseignante sera bien évidemment partie prenante de la mise en place de cette réforme, à minima dans l'élaboration de ce P.E.D.T. et au travers des A.P.C.

Le cadre réglementaire confie la responsabilité du temps scolaire à la direction de l'école, dépendante de l'Éducation Nationale, et la responsabilité des autres temps à la municipalité.

# PEDT 2024/2027

- **LES PARENTS D'ÉLÈVES**

L'association des parents d'élèves et les représentants des parents élus au conseil d'école. Les parents d'élèves interviennent dans la vie de l'école de différentes façons :

- Institutionnelle avec les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école
- Associative au travers de l'association des parents d'élèves
- Indépendante en apportant leur aide en dehors des cadres précédents

- **LE SERVICE ENFANCE**

La directrice du service enfance participe à la définition des orientations stratégiques en matière d'enfance, de jeunesse et d'éducation, et en assure le pilotage opérationnel à travers les dispositifs tels que la CTG, et le PEDT. Elle anime et coordonne l'activité des équipes dont elle a la responsabilité (EAJE, pôle enfance, restauration collective, et les ATSEM).

La responsable du Pôle enfance, gère l'accueil périscolaire, la pause méridienne et l'accueil de loisirs avec son équipe d'animation.

La responsable de l'EAJE gère l'accueil des jeunes enfants au sein de la crèche avec son équipe

La référente de la restauration collective coordonne l'activité de la pause méridienne avec son équipe.

- **LE FOYER DES JEUNES**

La collectivité de Monnières met à disposition les locaux du foyer des jeunes pour l'association Animaje, dont la gestion est confiée à un animateur.

## CONCLUSION

Ce projet est élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes lors des différents temps d'échanges à savoir :

Les partenaires institutionnels (municipalité, CSMA, CAF, département, éducation nationale), les partenaires associatifs mobilisés ( Animaje, histoire de parents, fragil', artissimo, OCCPE THEA, USEP) , les services de la collectivité territoriale ( service enfance, et technique ).

Le pilotage du projet a été mené par Mme Quéméré, élue à l'enfance. L'équipe projet a pu présider le COPIL et définir les orientations stratégiques politiques du PEDT. L'équipe technique COTECH s'est réuni en groupe de travail et a pu définir des actions concrètes pour répondre aux objectifs du COPIL. En tant que chef de projet, la directrice du service enfance participe au COPIL et au COTECH, et assure le bon déroulement et suivi de ce projet. Le COM CO EJE est un comité consultatif, où parents, associations, élus, adjoints du maire peuvent débattre sur les sujets de l'enfance, qui seront ensuite voté lors du conseil municipal.

Ce COPIL s'est réuni une fois par an et les 5 autres groupes de travail se sont rencontrés trois fois entre janvier et mai 2024. Un COM CO EJE a pu présenter les objectifs du PEDT définis par le COPIL au mois de janvier 2024. Peu de parents se sont mobilisés à ce moment-là. Les parents de l'école publique ont pu en prendre connaissance lors du conseil d'école du mois de mars 2024. Un sondage sera réalisé afin de recueillir le point de vue des parents sur ce projet, notamment dans la cadre de son évaluation au cours des 3 années à venir.

Une dématérialisation du support papier vers une publication numérique sur le portail famille du service enfance permettra de mieux communiquer sur l'évaluation du PEDT.



## LES OBJECTIFS

### 1- COHERENCE EDUCATIVE DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT :

On recherche et on privilégie tous les acteurs de la co-construction pour le bien-être des enfants. L'objectif est de coopérer dans l'élaboration de nos actions envers les enfants ou le jeune par tous les acteurs (équipe enseignante, AESH, équipe d'animation, remplaçants, stagiaires, parents, élus). On organise des espaces temps dédiés à la préparation, au travail, à la régulation entre les différents acteurs pour que chacun vive son geste professionnel ou de bénévole dans un climat de bienveillance et de confiance. (Ex : projet passerelle enfance/jeunesse, et petite enfance/école).

### 2- PRISE EN COMPTE DE LA SINGULARITE DE L'ENFANT DANS UN COLLECTIF :

C'est offrir un espace d'accueil adapté aux besoins et aux attentes de l'enfant de 0/3 ans, 3/11 ans et 12/17 ans. On favorise l'épanouissement de l'enfant sur un plan corporel et affectif, en développant les capacités des enfants et des jeunes à travers diverses activités, en adaptant celles-ci en fonction de l'âge et de leurs besoins. On favorise la socialisation à travers les notions de respect de l'individu, c'est-à-dire le respect de tous dans un même lieu.

### 3- MIXITE SOCIAL, LAICITE, ACCUEIL DE TOUS :

C'est offrir une accessibilité de nos actions au plus grand nombre d'enfants et de jeunes dans le respect des lois et capacités d'accueil de l'établissement. On se forme à cette diversité d'accueil en faisant évoluer l'organisation pédagogique et matérielle en fonction des prises en charge). On favorise l'offre d'accueil d'enfants ou de jeunes ayant des besoins particuliers d'attention ou en situation de handicap. On propose un temps de vacances pour tous (ex : colo apprenantes , pass colo( enfant de 11 ans) vacaf , des séjours en partenariat avec la mission locale).

### 4- EVEIL CULTUREL : OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR :

C'est développer l'éveil culturel, et permettre aux enfants de découvrir de nouveaux environnements culturels, sociaux, géographiques afin de favoriser leur enrichissement personnel et leur sens critique.

On contribue au développement de l'enfant en élaborant un projet pédagogique ayant des propositions de jeux adaptés à l'âge de l'enfant. C'est favoriser et valoriser à travers l'ensemble de nos actions le processus d'autonomisation.

### 5- DEVELOPPEMENT LOCAL : VIVRE ENSEMBLE, CITOYENNETE :

C'est permettre aux enfants, aux jeunes d'être acteur au sein de l'espace public en développant des projets coopératifs et participatifs (conseil d'élèves, classe découverte, association école, conseil municipal des jeunes).

C'est provoquer et favoriser des interactions et rencontres permettant cela en utilisant le sport, le jardinage, les arts visuels comme moment d'échanges possibles entre petits et grands pour aider à construire cela.

C'est développer et enrichir la fonction de médiateur.

C'est développer le parcours écocitoyen de l'enfant à l'école.

### 6- DYNAMIQUE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT= DEVELOPPEMENT DURABLE :

C'est reconnaître une qualité environnementale label E3D pour l'école et la crèche.

C'est tendre vers une alimentation saine et équilibré en respect de la loi Egalim pour la restauration.

C'est travailler en collaboration avec l'association atelier des langes et Pat 'mouille (chantier d'insertion) sur le projet des couches lavables.

C'est solliciter un emploi solidaire avec SEMES (remplacement du personnel).

### 7-SANTE ET PREVENTION DE L'ENFANT :

C'est développer des compétences psychosociales à travers des actions de partenariat avec les collègues.

## PEDT 2024/2027

C'est mettre en place des actions de prévention et d'orientation par des temps de rencontres individuelles ou collectives, des actions de soutien à la parentalité, de l'accompagnement de l'enfant (liberté de parole de l'enfant).

C'est préserver la santé des enfants et leur transmettre la notion de « bien manger » en s'engageant dans une démarche de qualité des repas en proposant une alimentation saine et équilibrée en favorisant des produits bio et issus des circuits courts.

## LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

Voici les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années

### 1- LA COHERENCE EDUCATIVE DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT :

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant au mieux leurs rythmes de vie. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs et au sein des familles.

L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Les TAP doivent correspondre aux besoins et aux capacités des enfants au moment de la journée où ils sont situés.

#### • OBJECTIFS ÉDUCATIFS

En concertation avec tous les partenaires, Les T.A.P. sont mis en place sur le temps de la pause méridienne afin de répondre à des objectifs éducatifs communs.

La politique enfance de la commune permet aux professionnels de mettre en place des projets pédagogiques répondant à ces objectifs éducatifs.

Cette nouvelle organisation de la journée permet d'allonger la pause méridienne afin de :

- Proposer une restauration dans de meilleures conditions
- Préserver la santé des enfants et leur transmettre la notion du « Bien manger » en s'engageant dans une démarche de qualité des repas et en proposant une alimentation saine et équilibrée en favorisant les produits Bio (70 à 80%) et les produits locaux.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant sur le plan corporel et affectif.
- Favoriser la socialisation à travers des notions de respect de l'individu, c'est-à-dire le respect de tous dans un même lieu : la laïcité.
- Favoriser l'offre aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.
- Développer les capacités des enfants à travers diverses activités en adaptant les activités en fonction de l'âge et les besoins des enfants.

## • OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La restauration scolaire :

- Favoriser les conditions d'accueil des enfants dans le réfectoire en mettant en place plus de services pour les maternelles.
- Responsabiliser l'enfant et limiter le gaspillage alimentaire en mettant en place un self pour les primaires.
- Limiter l'effectif de chaque service pour limiter le bruit et ainsi favoriser les échanges entre les enfants, permettre au personnel encadrant d'être plus à l'écoute et répondre plus facilement aux demandes des enfants.

Les T.A.P et les autres temps d'animation :

- Alternier les temps de défoulement et les temps calmes en prenant en compte l'organisation de la journée à l'école.
- Permettre à chaque enfant de choisir ses activités en fonction de ses goûts et de ses envies.
- Permettre à l'enfant, lors des temps calmes, de se reposer, de rêver, de lire, d'écouter de la musique ou des contes dans des espaces ludiques.

Réglementation

L'agrément auprès de la DDCS pour les TAP a été demandé cette année car nous respectons le taux d'encadrement et travaillons toujours sur des projets d'animation de qualité en respectant le rythme de l'enfant.

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

## • ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT :

- **Rappel des principes généraux**

Les TAP doivent correspondre aux besoins et aux capacités des enfants au moment de la journée où ils sont situés.

Nous avons choisi de les placer sur le temps de la pause méridienne, ils doivent permettre aux enfants de se défouler avant le repas et de se détendre et se reposer après le déjeuner.

## PEDT 2024/2027

Ces TAP seront un temps récréatif entre la matinée et l'après-midi dédiées à l'apprentissage scolaire.

Ces temps partagés récréatifs sont l'occasion pour les enfants de partager des moments en commun en dehors des cadres scolaires et familiaux.

L'équipe encadrante devra élaborer un projet pédagogique répondant aux différents objectifs éducatifs et pédagogiques cités ci-dessus.

- Emploi du temps d'une journée suivant l'âge des enfants

### (\*) Les temps d'accueil périscolaire sont facultatifs

La journée d'un enfant de 3 ans (petite section) se déroule comme suit :

7 h 15 – 8 h 45	Accueil périscolaire*
8 h 45 – 12 h 00	Classe
12 h 00 – 12 h 10	Trajet vers le restaurant scolaire
12 h 10 – 12 h 50	Repas
12 h 50 – 13 h 00	trajet vers l'école
13 h 15 – 14h00	TAP → Temps calmes Lecture d'histoires, écoute de musique ou d'histoires → Préparation à la sieste
14 h 00 – 16 h 10	Classe
16 h 10 – 19 h 00	Accueil périscolaire*

La journée d'un enfant de 4 ans (moyenne section) se déroule comme suit :

7 h 15 – 8 h 45	Accueil périscolaire*
8 h 45 – 12 h 00	Classe
12 h 00 – 12 h 10	Trajet vers le restaurant scolaire
12 h 35 – 13h05	Repas
13h05-13h15	trajet vers l'école
13 h 15 – 14h00	TAP → Temps calmes

# PEDT 2024/2027

	Lecture d'histoires, écoute de musique ou d'histoires → Préparation à la sieste
14 h 00 – 16 h 10	Classe
16 h 10 – 19 h 00	Accueil périscolaire*

La journée d'un enfant de 5 ans (grande section) se déroule comme suit :

7 h 15 – 8 h 45	Accueil périscolaire*
8 h 45 – 12 h 00	Classe
12 h 00 – 12 h 10	Trajet vers le restaurant scolaire
12 h 10 – 12h35	Jeux libres
12h35-13h05	Repas
13h05-13h15	Trajet vers la salle de sport
12 h 50 – 14h00	TAP → Temps calmes Jeux sur table, bricolages, lecture d'histoires
14 h 00 – 16 h 10	Classe
16 h 10 – 19 h 00	Accueil périscolaire*

7 h 15 – 8 h 45	Accueil périscolaire*	
8 h 45 – 12 h 00	Classe	
12 h 00 – 12h45	→ Jeux collectifs → Jeux sportifs → Jeux libres	APC encadrées par les enseignants

## PEDT 2024/2027

13 h 15 – 14h00	TAP : Activités calmes → Ludothèque → Arts du spectacle → Tisanerie (atelier Philo) → Films d'animation → Petit Atelier → Relaxation → Nature et Bricolage
14 h 10 – 16 h 10	Classe
16 h 10 – 19 h 00	Accueil périscolaire*

La journée d'un enfant d'âge primaire se déroule comme suit :

### LES ACTIVITES POUR SE DEFOULER EN SORTANT DE LA MATINEE DE CLASSE

#### Jeux sportifs à la salle de sport :

Les jeux collectifs proposés à la salle de sport afin de découvrir de nouveaux jeux et de bien assimiler les règles pour les apprécier.

Les animateurs proposent des jeux de coopération, d'opposition, d'attrape... qui favorisent l'esprit d'équipe, la stratégie et l'effort physique.

À la fin de chaque séance, un temps de concertation et d'échanges avec les enfants est mis en place (interrogations, suggestions, évolution des règles, amélioration...)

#### Jeux collectifs au Pôle enfance ou temps libres.

Ces jeux varient entre des jeux sur la cour, des jeux sous le préau ou dans les salles du pôle enfance, ils peuvent être à l'initiative des enfants ou organisés par l'équipe, ce temps peut être libre pour ceux qui souhaitent simplement se retrouver entre copains, s'isoler pour rêver, se reposer ou ne rien faire.

### LES TAP : TEMPS CALMES

Les enfants s'inscrivent pendant 4 midis pour la semaine suivante.

Après le repas à 13h15, ils rejoignent leur animateur référent du TAP.

## PEDT 2024/2027

Chaque groupe se dirige alors vers le lieu défini.

### **-La ludothèque :**

Ce TAP a 2 objectifs : Se divertir de manière autonome et par groupe en jouant à des jeux de société puis de participer à un tournoi sur la semaine en découvrant de nouveaux jeux.

### **-Arts du spectacle :**

Les enfants préparent par petits groupes des scénettes de théâtre ou de danse. Chaque vendredi, ils présentent leur petit spectacle aux enfants de GS ou autre groupe de TAP.

Ce temps d'animation permet de développer la créativité, la confiance en soi et

### **-Film d'animation :**

Chaque semaine, les enfants imaginent par groupe une histoire. Ensuite ils dessinent et découpent toutes les scènes de l'histoire.

Le vendredi, le tournage du film est réalisé entre les enfants et l'animateur en stop motion. Une séance est ensuite réservée pour visionner toutes les réalisations.

### **-Nature et Bricolage :**

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les enfants à la nature qui nous entoure. Les enfants pourront réaliser des cabanes, des tables à insectes et tout autre bricolage en lien avec la nature.

### **-L'espace relaxation :**

Au son de la musique de relaxation, l'enfant pourra dessiner ou lire ou tout simplement s'allonger pour se reposer ou rêver.

Une activité différente est proposée tous les jours :

Yoga participatif, méditation sous différentes formes, massages.

Et pour les enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité proposée, un espace Lègos est également proposé.

### **-Le petit atelier :**

Au petit atelier, les enfants peuvent faire de l'art plastique, de la couture ou des activités en lien avec la nature. Suivant leurs envies, ou les projets de l'équipe d'animation.

Chaque semaine, un thème est proposé, il permet toujours de développer la créativité et l'inspiration personnel des enfants mais aussi la coopération, l'écoute, l'échange et la confiance en soi.

### **-La tisanderie :**

C'est un lieu d'échange, l'objectif est de discuter sur des thèmes choisis par les enfants. Cet atelier propose de boire une tisane tout en discutant.

Ces activités ne sont pas figées et peuvent évoluer et changer en fonction des compétences des animateurs et des propositions des enfants. Ces activités proposées en TAP devront néanmoins répondre à notre objectif principal « Proposer des activités calmes ».

### **• ÉQUIPE ENCADRANTE**

La responsable du pôle enfance met en place une organisation facilitant le fonctionnement du projet des TAP.

La directrice doit structurer avec les différentes équipes, une organisation adaptée aux groupes à chaque temps d'accueil.

Une équipe d'animation prépare des plannings d'activités variées en suivant les objectifs pédagogiques du projet.

Des réunions de bilans et de réajustements sont programmées régulièrement pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis.

Une équipe de restauration associée à des animateurs propose un accompagnement pendant le repas.

Pour les maternelles, un service à table favorise les échanges et l'aide individuelle en fonction de leurs besoins.

Les plus grands se servent au self et sont accompagnés par des agents pour le choix des quantités d'entrées et de desserts et servis à l'assiette pour le plat chaud en fonction de leur appétit.

Ce nouveau fonctionnement incite l'enfant à gérer son appétit et limite le gaspillage alimentaire.



## 2- LA PRISE EN COMPTE DE L'ENFANT DANS SA SINGULARITE

Il est prévu de mettre en place des temps de concertation pluridisciplinaire avec les responsables de la crèche, du pôle enfance, de l'école et les ATSEM pour le suivi des familles et des enfants.

L'objectif est de créer un climat de confiance et de bienveillance entre l'école et les familles et d'améliorer la relation avec certaines familles pour instaurer une alliance co-éducative solide :

- participation des familles aux ateliers jeux de société, échanges réguliers avec les familles en difficulté pour les accompagner et éviter les malentendus,
- adapter les interventions et répondre à la diversité des situations familiales,
- organiser des journées « portes ouvertes », accueillir les élèves en PS et leur famille,
- apporter une attention spécifique à l'accueil des tous petits : poursuivre la passerelle école-crèche.

Dans le cadre du projet passerelle pôle enfance /crèche, partage d'un temps de jeu dans les locaux du pôle enfance pour permettre aux futurs élèves de maternels de se familiariser à ce nouvel espace et aux animateurs, d'aller à la rencontre de l'équipe de la restauration. Une porte ouverte est proposée aux nouvelles familles.

Mise en place des matinées passerelles de l'école : environ 30 familles participent à des temps d'immersion au sein de la classe des TPS/ PS pour les futurs élèves.

Mise en place des matinées passerelles de la crèche : ce temps d'immersion permet aux enfants de prendre connaissance de leur future classe, donner les premiers repères de cet univers en vue de la rentrée scolaire.

## 3- MIXITE SOCIALE : LAICITE, ACCUEIL DE TOUS :

Accessibilité /non-discrimination : c'est offrir une accessibilité de nos actions au plus grand nombre d'enfants et de jeunes dans le respect des lois et capacité d'accueil de l'établissement

C'est être mieux formés à cette diversité d'accueil (faire évoluer l'organisation pédagogique et matérielle en fonction des prises en charge). Un dispositif caméléon sera mis en place avec l'association Handisup auprès de l'ACM avec la possibilité d'engager une convention tripartite entre Handisup, la Caf, et la collectivité pour l'ACM. Cela permettra d'offrir une formation, un accompagnement des équipes, de faire évoluer l'organisation pédagogique et matérielle en fonction des enfants pris en charge. C'est imaginer des locaux et une organisation adaptée à une bonne prise en charge de ces élèves. C'est développer la formation des enseignants et AESH, l'entraide au sein de l'équipe (échanges des pratiques, d'outils, de temps de régulation).

C'est favoriser l'offre d'accueil d'enfants ou de jeunes ayant des besoins particuliers d'attention ou en situation de handicap.

C'est proposer un temps de vacances pour tous. Le pôle enfance et le foyer des jeunes d'Animaje défendent les valeurs de l'éducation populaire et proposent un temps de vacances pour tous (ex : vacaf, ( *QF inférieur ou égal à 700 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 1 seul séjour par an et par enfants*), colo apprenantes ( les jeunes qui résident en Loire-Atlantique, relevant de l'ASE, en situation de décrochage scolaire, de handicap, (*QF Caf inf ou égal à 1500 euros*), pass colo ( *QF inférieur ou égal à 1500euros, les enfants ayant 11 ans* ) des séjours en partenariat avec la mission locale. Le projet de la comédie musicale « *Emilie Jolie* » de l'ALSH a été réalisé en Février 2024 au château de la Plinguetière, avec une représentation finale le 8 juin 2024 dans le cadre du dispositif des colo-apprenantes. L'obtention du label de comédie musicale 2024 à la clé.

Le foyer des jeunes propose un travail solidaire pour les adolescents Monniérois : chantier solidaire, promouvoir et valoriser le travail volontaire comme un vecteur de lien social, d'interaction et d'épanouissement personnel (ex : projet de Street-art).

#### 4- L'EVEIL CULTUREL : OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR :

Une semaine de la musique est mutualisée avec la crèche et l'ALSH

Le projet THEA en partenariat avec le théâtre « Le Quatrain » : THEA est une action nationale d'éducation artistique, conçue et mise en œuvre par l'Office centrale de la

coopération à l'école. Intervention d'une actrice professionnelle pour aider à la mise en scène d'un texte d'Elsa Humbert « garçonne » auprès des élèves de CM1 de l'école.

Le projet Artissimo avec l'école de musique de Clisson est un projet interdisciplinaire qui met en lien le mouvement dansé et le chant. Le thème fédérateur du projet est les jeux olympiques. De manière transversale, ce projet permettra une sensibilisation des élèves à la dimension citoyenne des JO : valeurs de respect, de tolérance, de partage, d'ouverture sur le monde et sur autrui, dépassement de soi et sens de l'effort. Sensibilisation et immersion des élèves dans l'univers artistiques de la danse et du chant sous ses différentes formes.

Le projet USEP « l'union Sportive de l'Enseignement du Premier degré est la 1ère fédération sportive de France, ayant signé une convention avec l'éducation nationale qui en fait son partenaire privilégié pour les rencontres sportives. D'ici la fin de l'année, 3 rencontres sportives sont prévues cette année au sein de l'école sur différents thèmes dont le handisport.

### 5- LE DEVELOPPEMENT LOCAL : VIVRE ENSEMBLE, CITOYENNETE :

C'est permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteur au sein de l'espace public en développant des projets coopératifs et participatifs (conseil d'élèves, classe découverte, association, école, conseil municipal des jeunes). C'est provoquer et favoriser des interactions et rencontres permettant cela en utilisant le sport, le jardinage, les arts visuels comme moments d'échanges possibles entre petits et grands pour aider à construire cela.

Le projet de « *Monnières Express* » permet d'impliquer les jeunes de la commune, de créer du lien entre les différents acteurs de la commune (ALSH, associations locales, espace jeunes Animaje), permet aux familles de vivre une aventure unique. Son objectif est de créer un projet commun entre l'ALSH et l'espace jeunes, dynamiser la vie de la commune.

Un projet de « *variétés* » répond également à cet objectif. Les enfants du TAP « *danse* » répète un clip qui est diffusé lors de la représentation du programme de variétés réalisé par l'espace jeune et l'association « *le réveil de Monnières* ».

C'est développer et enrichir la fonction de médiateur. (Ex : le dispositif spécifique de valorisation des comportements positifs s'est mis en œuvre, dispositifs du message clair et d'enfants médiateurs s'avèrent positif).

Le dispositif Phare est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école fondé autour de 8 piliers : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme, suivre l'impact de ces actions, mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources. Au cœur du programme pHARe, une plateforme digitale dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupe tous les contenus éducatifs, les outils et les actions.

C'est développer le parcours éco-citoyen de l'enfant à l'école (ex : existence, respect, évolution progressive du règlement de la cour avec les élèves de l'école, pour une bonne régulation des temps de récréations et optimisation de l'espace cour et de ses activités )  
Mise à profit effective des différents dispositifs d'aide ( RASED, APC, PPRE ...) et des rythmes scolaires pour prendre en compte et mieux réguler la grande difficulté scolaire et comportementale ( PAP) et adaptation des suivis et dispositifs d'aide pour les élèves en grande difficulté. Poursuite accompagnement des parents dans leurs missions d'éducation au service du « métier d'élève » (respect de l'adulte, des autres enfants, et du matériel, respect de la règle et de la tâche à accomplir, orientation vers l'école des parents).

### 6- SANTE ET PREVENTION DE L'ENFANT :

Un Projet « *semaine sans écran* » est mis en place au sein des écoles monniéroises avec l'aide de l'association Fragil'. Mise en place d'ateliers d'écoute et de concentration en classe, un atelier de sensibilisation dans les classes du CP au CM2, une conférence à destination des familles monniéroises, professionnelles en soirée.

Dans le cadre de REAPP, l'association « *Histoire de parents* » initie les familles à un parcours de sensibilisation sur les dangers des écrans avec les familles durant son Week end « nature » du 1<sup>er</sup> juin. Pour assurer une continuité à ce projet, des groupes auront lieu en Mai et en décembre ex « *apprivoiser les écrans : comment faire ?* »

Le conseil municipal des enfants coanimés avec un animateur du pôle enfance et l'élue enfance

-un atelier sur la vie affective et sexuelle sera animé par le responsable du foyer des jeunes d'Animaje à compter de Mars 2025 pour les CM2 des écoles monniéroises.

### 7- DYNAMIQUE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :

La mise en place d'un projet « parcours citoyen » au sein de l'école : création d'un « potager » est mutualisé avec l'ALSH et la crèche, et d'un cahier écocitoyen de la PS au CM2 avec des apprentissages et des actions prévues pour chaque cycle. Un partenariat est engagé avec le centre de loisirs pour que le potager soit entretenu l'été et durant les petites vacances. Des ateliers jardinages (avec interventions des parents et grands-parents volontaires) seront proposés le mercredi matin et le vendredi après-midi.

### 8-SANTE ET PREVENTION DE L'ENFANT :

C'est développer des compétences psychosociales à travers des actions de partenariat avec les collègues.

C'est mettre en place des actions de prévention et d'orientation par des temps de rencontres individuelles ou collectives, des actions de soutien à la parentalité, de l'accompagnement de l'enfant (liberté de parole de l'enfant).

C'est préserver la santé des enfants et leur transmettre la notion de « bien manger » en s'engageant dans une démarche de qualité des repas en proposant une alimentation saine et équilibrée en favorisant des produits bio et issus des circuits courts.

## Demande complémentaire PLAN MERCREDI

### **Données Générales liées au Plan Mercredi**

Lieu d'accueil : Le grenier des p'tits meuniers  
30 rue des Quarterons 44690 MONNIERES

Nom et Prénom de l'élu référent : Madame QUEMERE Hélène  
Fonction : Conseillère municipale, déléguée à l'enfance  
Adresse électronique : [helene.quemere@gmail.com](mailto:helene.quemere@gmail.com)

Nom Prénom du coordonnateur : GUYODO Séverine  
Tél : 07 85 54 88 20  
Adresse électronique : [severine.guyodo@mairie-monniere.com](mailto:severine.guyodo@mairie-monniere.com)

La convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

### **Organisation**

Le Pôle enfance accueille les enfants des deux écoles de Monnières :  
L'école publique qui fonctionne sur 4,5 jours et l'école privée qui est ouverte 4 jours.

Les enfants de l'école publique ont classe le mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45.  
Un accueil périscolaire leur est proposé : de 7h15 à 8h45 et de 11h45 à 12h45.

Seuls les enfants de cette école inscrits le mercredi après-midi déjeunent au Pôle Enfance et sont accueillis de 11h45 à 18h30.

Pour les enfants de l'école privée, l'A.L.S.H. est ouvert toute la journée de 7h15 à 18h30. Les enfants sont inscrits pour la journée ou pour la matinée jusqu'à 12h00 ou encore pour l'après-midi avec le repas de 12h00 à 18h30.

La capacité d'accueil maximale des enfants les Mercredis Loisirs est de 76 enfants. Actuellement, nous accueillons en moyenne 40 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans.

Pour l'école publique, les accueils périscolaires se déroulent dans les locaux du Pôle Enfance et sont assurés par l'équipe d'animation permanente. Les familles peuvent inscrire leurs enfants jusqu'à la veille 14h00 sur le portail famille. Pour le périscolaire du midi, les listes des enfants inscrits sont transmises chaque mercredi matin à l'équipe enseignante.

Nous assurons des moments d'échanges et d'informations avec les familles lors de ces accueils afin de faire le lien avec les écoles.

### **Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- x activités artistiques
- x activités scientifiques
- x activités civiques
- x activités numériques
- x activités de découverte de l'environnement
- x activités éco-citoyennes
- x activités physiques et sportives

### **Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- x associations culturelles
- ~~-associations environnementales~~
- ~~-associations sportives~~
- x équipe enseignante
- x équipements publics (bibliothèques, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ~~- structures privées (bibliothèque, entreprises culturelles et sportives, etc.)~~

### **Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :**

- ~~x intervenants associatifs rémunérés~~
- ~~-intervenants associatifs bénévoles~~
- ~~-intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)~~
- x parents
- x enseignants
- x personnels municipaux (ATSEM, jardiniers, employés des services techniques)

## **Engagement de la collectivité dans la chartre qualité Plan Mercredi**

### La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

Nous veillons à respecter la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires en sollicitant tous les acteurs concernés : parents, enfants, animateurs et équipe enseignante.

Nous avons conscience que notre rôle est de faire le lien familles-écoles pour les enfants accueillis au périscolaire. C'est pourquoi, nous considérons ces temps de périscolaires comme de réels temps d'échanges et d'informations avec des animateurs référents en fonction de l'âge des enfants : référents maternels et référents élémentaires.

Ce repère permet à la fois aux familles et aux enseignants de se tourner vers l'interlocuteur privilégié pour toutes questions sur leur enfant. C'est améliorer la relation avec certaines familles pour instaurer une alliance co-éducative solide.

Il est prévu la mise en place de temps de concertation pluridisciplinaire avec les responsables de la crèche, du pôle enfance, de l'école et des ATSEM pour le suivi des familles et des enfants. Un projet carnaval sera mis en place en partenariat avec les familles et les écoles Monniéroises et le pôle enfance.

### L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) :

Les locaux du Pôle Enfance ainsi que le fonctionnement permettent d'accueillir et de favoriser l'inclusion de tous public et notamment celui d'un public en situation de handicap. En effet, lors d'une demande faite par une famille pour un accueil spécifique, nous mettons en place et nous appliquons un protocole d'accueil personnalisé aux besoins de l'enfant (travail effectué en cohésion avec les écoles, les familles et la directrice de la structure).

Ceci permet de prévenir toutes les complexités de cet accueil et surtout d'instaurer un climat de confiance entre ces mêmes acteurs. Dans certaines situations, un animateur supplémentaire référent peut être embauché pour un meilleur encadrement et un meilleur suivi de l'enfant concerné.

L'harmonisation tarifaire des ASLH de la CSMA propose un taux d'effort 0.90% (tarif plancher 3.50 euros , tarif plafond 17 euros ) pour l'accueil à la journée sans repas pour les enfants ayant un PAI.

Les perspectives d'évolution envisagées sont :

-l'instauration d'un partenariat avec l'association « handisup » Une formation sur les enfants à besoins particuliers sera mise en place en octobre 2024 pour l'équipe d'animation. Une présentation du dispositif PARE pourrait aboutir à la rédaction de la convention tripartite entre la municipalité, l'association, et la CAF.

-d'améliorer la communication aux familles :

Mise en place d'un portail famille unique pour le service enfance (EAJE, ALSH, APS et TAP, RESTAURATION COLLECTIVE) à la rentrée scolaire. Communication accès pour les parents aux règlements intérieurs, aux projets pédagogiques, au projet éducatif du territoire, à la newsletter, à la facturation, aux diverses actualités des structures.

Mise en valeurs de la richesse des territoires :

Des sorties ponctuelles sont organisées chaque année lors des mercredis loisir. Celles-ci s'inscrivent parfois dans une démarche de projet et sont organisées en fonction du public.

Certaines d'entre elles mobilisent des acteurs locaux et engagent l'implication de prestataires (ex : ludobus de la maison des jeux ...). D'autres sorties plus régulières se font sur le territoire en cohésion avec les structures municipales pouvant nous accueillir. Par exemple, la salle de sport nous est mise à disposition chaque mercredi après-midi jusqu'à 16h00.

En dernier point, nous travaillons de manière régulière avec la crèche de la commune qui propose des animations ponctuelles pour les plus petits.

Dans les perspectives à venir, nous souhaitons solliciter à nouveau les rencontres inter-territoires, les associations culturelles et sportives de la commune (Monnières express , week end nature ....)

### Le développement des activités éducatives de qualité :

Les activités proposées lors des mercredis sont préparées en amont par l'équipe d'animation lors de réunions et suivent les objectifs de notre projet pédagogique. Celles-ci s'inscrivent parfois dans une démarche de projet, sur plusieurs mercredis.

Ces activités sont des outils à proposer aux enfants. En effet, nous ne mettons pas en place de plannings d'activités car nous souhaitons au maximum coconstruire les activités avec les enfants, eux-mêmes familiarisés avec ce fonctionnement. Grâce à ça, de nombreux projets d'enfants ont pu voir le jour.

De plus, nous partons du principe que la participation des enfants aux activités n'est pas une fin en soi cependant nous veillons à ce que les espaces d'accueil puissent convenir à tous dans une logique de découverte et de diversité. C'est pourquoi, nous mettons à disposition des espaces symboliques favorisant la créativité de chacun ainsi que des espaces divers : espace construction, espace « bidouille », espace ludothèque...

Ces mêmes espaces symboliques sont créés et mis en place par l'équipe d'animation qui varient les thématiques : espace galaxie, espace docteur/vétérinaire, espace Harry Potter, espace marchande...

Dans les perspectives envisagées, nous souhaitons créer des outils pour l'expression des enfants sur ce qu'ils vivent lors d'accueil de loisirs ; l'objectif est de pouvoir améliorer leur fonctionnement en vue de leur besoins ( ex : projection sur écran d'un diaporama photos des activités mises en place au quotidien pour les familles et les enfants à l'accueil de l'ACM).

Nous nous engageons dans la mise en place du « Plan Mercredi » afin de renforcer la qualité des activités et d'intégrer ce temps d'accueil dans l'ensemble des activités de la semaine.

Nous mettrons tout en œuvre pour respecter au mieux la charte de qualité proposée pour ce projet.

## HISTORIQUE ET EVALUATION DU PROJET

Depuis janvier 2013, une réflexion a été menée par l'ensemble des partenaires lors de différents temps d'informations dans un 1<sup>er</sup> temps et en réunions de concertation et de travail par la suite.

Les temps d'information ont été proposés par La C.C.V.C., la C.A.F., le C.N.F.P.T., la D.D.C.S.P.P. et différents intervenants spécialistes de l'enfance (Médecins, Psychologues, Pédiatres, Enseignants, Éducateurs...)

La CCVC a mis en place très vite un comité technique regroupant les coordinateurs des services enfance afin de faire un état des connaissances du fonctionnement de l'A.L.S.H. du mercredi de chaque commune. Les différentes contraintes du territoire (transport scolaire ...) ont donné un premier cadre de réflexion.

La DDCSPP a également informé les structures de la réglementation liée aux nouveaux rythmes scolaires.

L'éducation nationale a informé l'école des directives, du cadrage institutionnel et du calendrier de mise en place des nouveaux rythmes.

Toutes ces informations ont permis aux différents partenaires de se fixer un cadre d'action pour mettre en place une organisation répondant à l'ensemble des contraintes.

Ce groupe de travail a eu une réflexion sur les objectifs éducatifs et pédagogiques du nouveau projet afin de mettre en place une organisation cohérente répondant aux attentes de chaque partenaire

Notre projet de fonctionnement (répartition et organisation des horaires) a été validé par l'éducation nationale et a pu être mise en place en septembre 2014.

Les acteurs (équipe encadrante) ont pris part au projet pédagogique afin de proposer aux enfants des activités adaptées répondant aux attentes du groupe de travail.

Des réajustements ont été réalisés au cours des premières semaines de fonctionnement.

Un bilan satisfaisant a eu lieu avec l'ensemble des partenaires ce qui nous permet aujourd'hui de poursuivre notre action et de présenter un Projet éducatif Territorial.

L'évaluation du projet reste à l'ordre du jour et nous poursuivons nos concertations afin de répondre au mieux aux attentes du public accueilli. Un questionnaire (en cours) auprès des usagers a été élaboré, pour mesurer leur adhésion et recueillir leurs avis et suggestions.

En fin d'année 2017, le comité de pilotage a été réuni et toutes les parties prenantes ont pu s'exprimer sur les points positifs et négatifs de l'organisation mis en place sur la semaine de 4 jours ½.

Une enquête a été transmise à toutes les familles afin qu'elles donnent leur avis.

Le bilan de ces échanges et le résultat de l'enquête nous a permis de prendre la décision de poursuivre la semaine de 4 jours ½ et de continuer à proposer des TAP temps calmes sur le temps de la pause méridienne.

Bilan et Evaluation durant l'année scolaire 2020-2021 un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves à la demande des enseignants et des représentants des parents d'élèves.

Il y a eu 227 réponses dont :

- 80 pour le rythme de 4 jours/semaine soit 35%
- 147 pour le rythme de 4,5 jours/semaine soit 65%

Par conséquent le rythme scolaire est resté à 4,5 jours/semaine.

En 2024 , un sondage sera réalisé auprès des familles pour pouvoir faire un bilan du PEDT 2021-2024.

## CONTACTS

### Référents politiques

- Benoît COUTEAU, Maire
- Hélène QUEMERE, élue déléguée à l'Enfance, Jeunesse et Écoles  
Tél 02.40.54.60.64 – adresse mail : [accueil@mairie-monnières.fr](mailto:accueil@mairie-monnières.fr)

### Référents techniciens

- Séverine GUYODO, Directrice service enfance  
07 85 54 88 20, [severine.guyodo@mairie-monnières.com](mailto:severine.guyodo@mairie-monnières.com)
- Noraya MOHREZ, DGS.  
Tél : 02.40.54.60.64 – adresse mail : [dg@mairie-monnières.fr](mailto:dg@mairie-monnières.fr)
- Anne PROVOST, responsable du Pôle enfance.  
Tél : 02.40.06.22.01 – adresse mail : [grenier@mairie-monnières.fr](mailto:grenier@mairie-monnières.fr)